



---

**RAPPORT D'ACTUALITE**  
**A LA REUNION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE**  
**DU 20 AVRIL 2020**

---

Chers et chères camarades,

Nous voilà, à nouveau, pour la seconde fois, dans cet exercice de réunion de la Commission exécutive, en téléconférence.

J'ai le sentiment qu'il se pourrait bien que nous expérimentions de nouveaux modes de fonctionnement, qui pourraient en tout ou partie demeurer, sans doute en évoluant, pour un temps certain, dont nous ne voyons pas le terme.

Nous avons pu réunir, en plusieurs fois, nos Unions départementales, par le même procédé – j'y reviendrai – et nous allons organiser prochainement une réunion des fédérations.

Nous avons fait le constat que nos unions départementales et nos syndicats sur le terrain ont pleinement assuré leur rôle. Mais nous pouvons nous féliciter d'avoir la capacité de maintenir la confédération en tant qu'organisation. C'est important, c'est essentiel, aujourd'hui, et ça l'est pour demain.

Etant à un stade intermédiaire sans doute de la crise sanitaire, il nous est paru nécessaire, à ce titre d'organisation syndicale confédérée, de vous proposer que cette Commission exécutive puisse adopter une déclaration. Celle-ci est plus conséquente qu'à l'ordinaire. Elle a vocation à positionner la Confédération face à la situation actuelle et immédiate, en rappelant cependant, à la lumière de cette situation, nos analyses et revendications majeures, considérant qu'elles répondent à ce qui nous paraît déterminant pour l'avenir.

Cela est nécessaire vis-à-vis des salariés mais également car nous sommes et serons sollicités par les groupes parlementaires qui voudront nous entendre.

Nous avons pris soin, avec le Bureau confédéral, que cette déclaration – que vous avez reçue par mail il y a quelques instants – traduise aussi précisément les positions et les actions conduites par l'ensemble de la confédération aujourd'hui. Nous nous sommes appuyés sur nos nombreux échanges quotidiens, avec vous et les nombreux camarades des UD et fédérations, nombre de militants de nos syndicats. Nous nous sommes bien évidemment appuyés sur les résolutions de congrès et CCN.

Il ne s'agit donc pas de transformer cette CE en commission de résolution mais d'être capable – nous avons pris tout le soin nécessaire pour cela – de nous accorder sur cette déclaration d'ensemble.

Pour cette réunion, nous reprendrons le même mode de fonctionnement que lors de notre précédente téléconférence. Je me limiterai à un rapport d'actualité et d'activité succinct.

Je vous passerai ensuite la parole, et, de façon alternative, dans l'ordre alphabétique décroissant.

Je vous demande de limiter vos interventions de la même manière à 4 mn maximum, afin de tenir dans un délai raisonnable et efficace.



## **Positions défendues : expression publique et interventions auprès des pouvoirs publics**

Durant la période écoulée depuis la dernière CE en téléconférence, la situation est demeurée celle du confinement décrété depuis le 16 mars, qui avait été renouvelé le 27 mars jusqu'au 15 avril, et dont le PR a annoncé la poursuite de la façon la plus stricte jusqu'au 11 mai.

Dans ce cadre, et de façon cohérente avec la consigne de confinement, la Confédération a maintenu sa position – exprimée à maintes reprises publiquement – de concentrer la mise en œuvre des moyens de protection sur les activités essentielles.

Bien évidemment, à cela est associée la question des moyens dit EPI, ou équipement de protection individuelle (masques bien sûr, mais plus récemment aussi, blouses et sur blouses dans le secteur hospitalier et médicosocial). Ces moyens font encore trop souvent défaut. Nous avons aussi soulevé la question de leur distribution et prise en charge, considérant que celle-ci ne peut relever des salariés. S'ajoute aujourd'hui le débat sur les tests, là encore en termes de disponibilité mais également d'usage.

Nous avons ainsi soutenu et obtenu l'élargissement des dispositions d'activité partielle ou assimilable à des secteurs exclus et pu obtenir des résultats en ce sens (cf. nos circulaires d'informations successives) : salariés du particulier employeur, apprentis et contrats de professionnalisation, intérimaires, salariés (cadres) au forfait, VRP, indépendants (dont les travailleurs des plateformes).

On est aujourd'hui à près de 9 millions de salariés (1/3 population active) en position d'activité ou chômage partiel. Quatre secteurs concentrent 65% des demandes et 60 % des effectifs concernés : commerce et réparation des automobiles, hébergement et restauration, activités de services spécialisés, scientifiques et techniques, construction. Selon une enquête de la DARES, à fin mars, un quart des salariés travaillaient sur site, un quart était en chômage partiel, un quart en télétravail, les autres étant soit en congés, maladie ou garde d'enfants. La baisse d'activité est particulièrement marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés (39 % sont à l'arrêt et 25 % en forte diminution d'activité), contre 11 % à l'arrêt et 32% en forte baisse pour les entreprises de 500 salariés ou plus.

Pour les salariés en activité partielle, la question que nous avons immédiatement soulevée, et qui a surgit avec les premières fiches de paye, est celle du maintien du salaire. Nous avons revendiqué depuis le début que les entreprises – quand ce n'est pas prévu – maintiennent cependant le salaire à 100%, d'autant plus qu'elles sont indemnisées, elles, à 100% jusque 4,5 fois le SMIC. Faute d'obtenir une disposition d'obligation, le ministère du travail nous cependant annoncé que pour inciter les entreprises à garantir le complément, celui-ci, le complément, serait exonéré de cotisations sociales et de charge fiscale. Nous sommes également intervenus pour demander que les bailleurs sociaux décalent les échéances locatives, à l'image de ce qui a été prévu pour les entreprises. Nous avons aussi soutenu le classement de la situation en analogue de celle catastrophe naturelle.

Le second projet de loi de finances rectificative, présenté le 15 avril, porte à 24 milliards d'euros les dépenses prévues pour le financement de l'activité partielle. Les deux tiers [soit 16 Md€] sont assumés par le budget de l'État, avec un cofinancement de l'Unedic à hauteur d'un tiers [soit 8 Md€]. Compte tenu de l'extension à huit semaines de la durée de confinement, le coût du dispositif pourrait excéder significativement le montant de 24 Md€ inscrit dans le 2e PLFR pour 2020, a déjà averti le Haut Conseil des finances publiques.

Les interventions des syndicats ont permis aussi d'obtenir une prolongation du dispositif d'arrêt pour garde d'enfant. Ainsi l'indemnisation à 90% (alors qu'au bout d'un mois elle tombait à 66%) est prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. Ensuite, le dispositif sera assimilé à une position d'activité partielle, indemnisé à 84% du salaire net.



Associé à cette disposition est le fait que les entreprises pourront, notamment dans le cadre d'une reprise progressive, recourir à l'activité partielle de façon individualisée.

Selon le ministère du travail, 8 millions de salariés sont en situation de télétravail. Cependant les conditions sont très variables. Elles n'avaient pas été préparées, ont été mises en place brusquement et s'y ajoutent la prise en charge pour les parents d'enfants en bas âge ou d'âge scolaire. Nous avons rappelé au patronat que, depuis la délibération sur le télétravail, FO soutenait la demande de l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur le sujet.

Selon la même enquête de la DARES, les entreprises ont peu réduit leurs effectifs, et très peu licencié. Nous sommes cependant systématiquement intervenus, notamment lorsque nous étions alertés sur des situations particulières, pour dénoncer la poursuite des procédures de licenciement dans un contexte où l'accompagnement des salariés à l'entretien est difficile quand il n'est pas impossible. Nous avons en particulier obtenu que l'exercice du mandat de délégué syndical, représentant du personnel, conseiller du salarié, soit considéré comme dérogation au confinement.

A ce sujet, vous avez sans doute pris connaissance du cas de l'inspecteur du travail dans la Marne qui a fait l'objet d'une suspension et d'une menace de sanction. Nos fédérations compétentes, la FAGE et la FNAS, comme notre UD, sont intervenues. Nous suivons nous-mêmes ce dossier et intervenons auprès du ministère du travail. Une lettre du secrétaire général, demandant la levée de la suspension et l'abandon de la sanction, a ainsi été adressée ce matin.

Nous avons continué de mettre à la disposition des militants et syndicats de nombreux outils, dont la « Foire aux questions » alimentée en permanence sur le site internet et relayée sur les réseaux sociaux, ou encore deux diaporamas sur le CSE et la négociation en cette situation.

Du côté du patronat, comme du gouvernement, la pression en lien avec la situation économique sur la reprise du travail se fait plus pressante. Elle prend deux formes : celle des employeurs en faveur d'une reprise de l'activité face au risque économique ; celle du « travailler plus » avec en particulier la sortie du président du Medef, le 11 avril dernier dans une interview au Figaro. Ce qui est remarquable dans cette affaire est l'attitude de la CFDT. Alors qu'était prévue une téléconférence avec le Président de la République le 10 avril, le matin même, Laurent Berger sur RTL en appelait à ce que gouvernement, patronat et syndicats établissent un protocole de déconfinement. Inutile de vous dire que l'idée a été aussitôt accueillie favorablement, reprise « au bond », par le Président du Medef et avec attention par le gouvernement. Nous n'avons évidemment pas donné suite, insistant sur notre rôle syndical, la nécessité de ne pas mélanger les genres, que chacun reste sur ses responsabilités respectives, la nôtre étant celle d'une organisation syndicale de salariés, libre et indépendante (je vous renvoie à nos interventions lors des téléconférences avec le Président de la République notamment). Et nous avons systématiquement décliné, lors des réunions avec le ministère du travail où la CFDT a tenté de revenir avec cette proposition.

De la même façon, nous n'avons eu de cesse de contester l'ordonnance permettant de déroger au temps de travail, temps de repos et travail le dimanche. A ce jour, aucun décret n'est encore paru, et nous pouvons mettre cela sur le compte de notre action. Restons vigilants.

Je vous renvoie également à nos interventions publiques ayant été très sollicités dans les médias.

Autant nous avons obtenu des corrections successives pour neutraliser la réforme de l'assurance chômage imposée en juin dernier par le gouvernement, autant celles-ci nous confortent dans notre revendication de son abandon et du retour à la convention négociée en 2017.



Nous ne nous sommes pas inscrits dans l'après, mais avons rappelé la pertinence de nos analyses et revendications. Je vous renvoie, là-aussi, à l'édito du 5 avril et à l'interview parue dans le Nouvel Obs. Je vous renvoie aussi bien sûr aux communiqués et circulaires concernant le recours aux réfugiés, aux travailleurs des plateformes, à la situation en Europe et au niveau international, aux travailleurs frontaliers, à la retraite complémentaire, aux prud'hommes, aux dispositions prises dans les Caisses de la sécu, à l'élection TPE.

### **Réunions en téléconférence avec les Unions départementales**

Un point sur les téléconférences que nous avons organisées avec les UD. Nos camarades sont mobilisés, – y compris certains sont réquisitionnés ou volontaires (3 SG UD – Guyane (Christian Dorvilma), Creuse (Sébastien Trocelier), Cher (Pierre Lemet)). Plusieurs camarades ont été ou sont touchés, certains durement. Nathalie Homand est, elle-même, arrêtée et a semble-t-il contracté le Covid.

Ces téléconférences nous ont permis de faire le point sur les problèmes de fonctionnement et d'exercice de nos mandats. La mise à disposition de l'outil confédéral de visio ou téléconférence a recueilli un grand succès et permet ainsi, au plan local, d'assurer le fonctionnement de la confédération en tant que telle.

Nos camarades nous ont fait remonter qu'ils ont été confrontés à trois phases concernant les sollicitations et interventions syndicales : celle de la mise en œuvre soudaine du confinement et les interrogations que ce soit sur l'activité partielle, le télétravail, les moyens de protection, le droit de retrait, quelques conflits également qui ont débouché soit sur la mise à l'arrêt soit sur la mise en place de moyens de protection et organisations du travail préservant les gestes barrières. Cette phase a été suivie d'une stabilisation avec de moindres sollicitations, quelques tensions autour des primes. La troisième, et actuelle, est celle à la fois des inquiétudes des salariés sur le pouvoir d'achat, l'emploi et, bien sûr toujours, le risque de la santé dans le contexte d'un mouvement de reprise d'activité.

### **Conclusion**

J'en viens à la conclusion de ce rapport, forcément écourté. Je crois pouvoir dire que la confédération avec l'ensemble des militants et syndicats, ses UD et Fédérations, est aujourd'hui parfaitement dans son rôle syndical. Nos camarades nous disent que cela est reconnu et que nombre de salariés se dirigent vers nous. Notre parole est entendue, j'en veux pour preuve les sollicitations médias, au niveau national mais aussi dans les médias locaux dans le cadre des interventions de nos structures et militants. Nous en faisons le suivi.

Le crédit, la légitimité de notre parole, sont et seront majeurs demain pour que la Confédération générale du travail Force Ouvrière soit reconnue comme l'organisation syndicale des travailleurs de ce pays. Cela était le cas sur le dossier des retraites – nous ne lâcherons pas sur celui-là, pas plus que sur l'ensemble de nos revendications.

L'unité de notre confédération est essentielle en ces moments. Nous sommes et serons à la hauteur.

Vous avez la parole.

